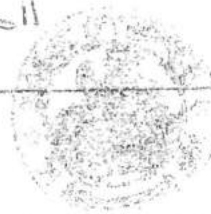


HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services  
N° tél. : 01.69.49.76.57  
N/Réf. : NDA/CD/SM

Certifié exécutoire par le Maire compté  
tenu de la loi n° 2008-125 en Préfecture  
le 3 octobre 2011 dans la publication  
le 3 octobre 2011  
Le Maire

**Arrêté n° 2011/478**  
**(série A)**



**OBJET** : arrêté de délégation complémentaire de fonctions et de signature à Madame Bathilde BARDEAU, Septième Adjoint au Maire

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 214-5,

VU l'arrêté n° 2008/125 (série A) en date du 17 mars 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Bathilde BARDEAU, Septième Adjoint au Maire, pour toutes les questions relatives au Commerce et au Développement Economique,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Bathilde BARDEAU, Septième Adjoint au Maire, reçoit délégation complémentaire de signature au titre de la délivrance des décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et baux commerciaux.

**Article 2** : Cette délégation prendra effet à compter de la publication et de la transmission du présent arrêté au Représentant de l'Etat.

**Article 3** : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yverres, le 29 septembre 2011



Accusé de réception en préfecture  
Bureau Charles de Gaulle  
09912191069120110929-2011-478-AR  
Date de signature :  
Date de réception : 03/10/2011

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yverres

